



Date de création : 08/04/2019	Auteur : MD	Documents associés : Calendrier universitaire 2019-2020
Participants : E. BARANES, T. BLAYAC, G. CHEIKBOSSIAN, B. MAGDALOU, P. MAHENC, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, J-C. POUDOU, F. RICCI, M. DAVIN, P. LECTARD, R. MESTRE, A. NGUYEN HUU, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, M. SALA, L. HUILLET, C. ASSAF, C. ANDRE.	Représentés : MME FRANCALANCI, M. LEVITA, N. LOPEZ, R. PLANTON.	Membres de droit et invités : M. LAGARDE (Vice Doyen) M. MAGLIARI (Directeur Administratif) Mme DUTILH (Direction - Gestionnaire)

25 présents ou représentés sur 38 membres en exercice.

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h00.

FORMATION PLENIERE

- I Désignation d'un secrétaire de séance
- II Informations générales
- III Appel à questions diverses
- IV Approbation du PV du 19 mars 2019
- V Autoévaluation et accréditation
- VI Référentiel Équivalence Horaire 2018-2019

Formation plénière

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Joëlle Rouanet se propose comme secrétaire de séance.

II. Informations générales

- M. Mirabel annonce aux membres le lancement des examens ce matin et souhaite bonne chance et pleine réussite aux étudiants.
- M. Mirabel informe que la semaine de révision est une réussite, les étudiants ont été nombreux à y participer, preuve de son intérêt. Mme Seyte précise qu'environ 80 étudiants se sont présentés à son cours de révisions. Mme Davin indique que 70 étudiants sont venus à son cours. Mme Huillet indique qu'une enquête de satisfaction concernant la semaine de révisions sera diffusée à l'ensemble des étudiants ayant participé. M. Blayac souligne que l'enquête doit être diffusée avant les résultats des épreuves et éviter ainsi tout biais.

M. Mirabel ajoute que l'enquête doit surtout porter sur la satisfaction du choix des matières proposées, sur la pertinence des créneaux, sur le contenu des séances ; elle doit permettre de savoir si les étudiants souhaitent que le dispositif soit renouvelé.

- A titre d'information, l'élection du doyen se fera le 28 Mai à 9h00. Une convocation officielle sera envoyée aux membres du conseil.
- Motion sur le manque de moyen à l'UFR :

M. Mirabel fait la lecture de la motion proposée par Sandrine Michel :

« Le conseil de l'UFR d'Économie déplore le manque de moyens mis à sa disposition. Ce manque de moyens découle directement de la dotation de l'Université de Montpellier, très insuffisante au regard des missions dévolues à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce manque de moyen au niveau de la dotation se double d'un taux d'encadrement nettement en deçà de ce qui est nécessaire pour assurer une formation et une recherche de qualité. Il s'ensuit que le fonctionnement de l'UFR et la réalisation de ses projets pour, par exemple, améliorer son offre de formation, mettre en œuvre une démarche qualité exigeante, avancer sur la mission d'insertion professionnelle des étudiants, mettre en place le contrat d'étude de la réforme de la licence, repose sur le dévouement créatif et gratuit des collègues de tous les corps. Le conseil de l'UFR d'Economie demande une augmentation significative des moyens consacrés par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche».

M. Mahenc souligne que la phrase comprenant « *dévouement gratuit* » est redondante. Il reconnaît que l'ensemble des équipes sont de plus en plus sollicitées mais il précise que le « dévouement » est rétribué par le salaire. M. Magdalou ajoute qu'il est fort de parler de « gratuité » car les salaires des enseignants-chercheurs font partie des salaires des 20% les plus riches en France.

Mme Michel complète la motion en signalant que le manque de moyens concerne tous les corps.

M. Cheikbossian indique que les propos ont un aspect corporatiste ce qui le gêne ; il s'abstiendra de participer à la motion.

M. Mirabel précise que la motion n'est pas corporatiste mais fait plutôt référence à l'implication plus forte de l'ensemble des équipes due aux changements importants qu'impliquent les réformes.

M. Cheikbossian aurait souhaité une motion plus ambitieuse ; il reste d'accord avec le fait qu'une plus grande implication est sans cesse demandée mais n'attribue pas le manque de moyens aux dotations du Ministère.

M. Blayac ajoute qu'il aimerait que les choix stratégiques puissent donner lieu à une meilleure affectation de dotations ; il se demande par exemple s'il est utile d'affecter autant de moyens à la communication de l'établissement.

M. Mirabel répond que la communication est nécessaire pour s'inscrire dans les ranking des Universités.

M. Mahenc demande si les ranking des Universités concernent la recherche ? Selon lui le travail administratif se fait au détriment de la recherche qui est de moins en moins estimée. Il faudrait mieux définir ce qui est attendu des enseignants-chercheurs.

M. Mirabel rappelle les missions des enseignants-chercheurs dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'insertion professionnelle. Il relève le fait qu'aujourd'hui, les équipes de direction de l'Université soutiennent fortement la dimension recherche, en témoignent MUSE et les classements internationaux basés sur la recherche.

M. Mahenc souhaiterait savoir où se situe le périmètre de la recherche par rapport au travail administratif et aux responsabilités collectives.

M. Magdalou déclare qu'il serait plus rationnel de réfléchir au débat de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche ; le problème ne vient pas d'une question de moyens mais plutôt du choix de la politique générale menée.

Mme Michel explique que l'esprit de la motion exprime le résultat de la discussion du précédent conseil.

M. Mirabel propose la modification suivante de la motion :

"Dans le contexte du Contrat d'objectif et de Moyens signé avec l'Université, de la nouvelle offre de formation, le conseil d'UFR déplore le manque de moyens mis à sa disposition. Ce manque de moyens découle directement de la dotation de l'Université de Montpellier, très insuffisante au regard des missions dévolues à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce manque de moyens au niveau de la dotation se double d'un taux d'encadrement nettement en deçà de ce qui est nécessaire pour assurer une formation et une recherche de qualité. Il s'ensuit que le fonctionnement de l'UFR et la réalisation de ses projets pour, par exemple, améliorer son offre de formation, mettre en œuvre une démarche qualité exigeante, avancer sur la mission d'insertion professionnelle des étudiants, mettre en place le contrat d'étude de la réforme de la licence, repose sur le dévouement de plus en plus fort des collègues de tous les corps. Le conseil de l'UFR d'Economie demande une augmentation significative des moyens consacrés par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche»

(Avis favorable, 22 pour, 1 abstention, 1 contre, 1 ne prend pas part au vote)

	ECO_DIR_PV_20190415_VF.docx	2/7
--	-----------------------------	-----

M. Mirabel rappelle au conseil l'importance de ne pas dénigrer les formations et les enseignements auprès des étudiants. M. Cheikbossian demande si M. Mirabel a des informations précises sur les collègues qui auraient tenus de tels propos. M. Mirabel précise que non, il s'agit seulement d'un rappel important sur le rôle des enseignants-chercheurs et la ligne déontologique qu'ils ont à suivre. M. Cheikbossian demande qui pourrait rapporter de tels faits au Doyen ? M. Mirabel répond que cette information est remontée auprès de lui par des étudiants qui ne comprennent pas très bien pourquoi certains enseignants-chercheurs dénigrent les formations dans lesquelles ils interviennent. M. Mirabel ne souhaite pas accorder une importance particulière aux propos de ces étudiants qui peuvent être infondés. Il souhaite juste rappeler la responsabilité des enseignants qui n'ont pas à dénigrer et critiquer les formations de l'UFR. M. Cheikbossian est très surpris car il n'a jamais entendu parler de ce problème et met en garde sur les propos que peuvent avoir les étudiants.

III. Appel à questions diverses

Questions de M. Magdalou :

La question de M. Magdalou porte sur l'accréditation et les Masters portés par l'UFR. M. Mirabel propose d'aborder cette question dans le point de l'ordre du jour consacré à ce thème.

Question de M. Mulkay :

M. Mulkay souhaite que la question de la répartition des salles et des bureaux au sein de la Faculté soit abordée et que des règles sur la répartition des bureaux soient fixées au sein de la Faculté d'Économie.

M. Mirabel demande à M. Lagarde, président de la commission de l'organisation des bureaux, de relancer à nouveau une réunion entre les directeurs des équipes de recherche Art'Dev, CEEM, MRE, pour continuer les discussions qui ont été arrêtées. Cette question est urgente dans la mesure où 4 enseignants-chercheurs arrivent à la rentrée 2019-2020 et devront être accueillis dans de bonnes conditions. La question de la répartition des espaces se pose donc de manière pressante.

M. Magdalou précise qu'il y avait une incertitude quant à la localisation géographique du laboratoire CEEM ; D'après les dernières informations qu'il détient, M. Magdalou précise que Sup'Agro n'accueillera pas d'effectifs supplémentaires au sein de sa structure. M. Magdalou s'est adressé à M. Mercier, VP Recherche de l'UM, afin d'avoir des éléments d'information sur l'accueil des personnels CNRS faisant partie du CEEM ; il n'a pas eu de réponse à ce jour. M. Magdalou souhaite que des critères et principes d'attribution des espaces au sein de la Faculté soient votés par le conseil d'UFR avant de reprendre les discussions au sein de la commission d'attribution des locaux pilotée par Christian Lagarde.

M. Mirabel est tout à fait favorable à la mise en place de principes généraux, c'est un point important qu'il faut mettre à l'ordre du jour du prochain conseil. M. Mirabel ajoute qu'à l'Université, il n'a jamais été question de remettre en cause l'accueil des personnels du CNRS.

IV. Approbation du PV du 19 mars 2019

M. Ricci souhaiterait modifier les propos portés au PV du Conseil d'UFR du 19 mars 2019 : « *M. Ricci fait part de son expérience à l'université Paul-Valéry sur un dispositif similaire qui n'a rien donné pour les profils Bac PRO. Selon lui, ces derniers n'ont pas le goût pour les activités théoriques* ». Il souhaiterait modifier la phrase par : « *M. Ricci fait part de son expérience à l'université Paul-Valéry sur un dispositif similaire qui n'a rien donné pour les profils Bac PRO, mais a servi à quelques étudiants issus de Bac Technologique* ». Il souhaite supprimer la dernière partie « *Selon lui ces derniers n'ont pas le goût pour les activités théoriques* ».

François Mirabel propose de passer au vote sur le PV en intégrant les modifications proposées par Francesco Ricci.

(Avis favorable, 24 pour, 1 abstention)

	ECO_DIR_PV_20190415_VF.docx	3/7
--	-----------------------------	-----

V. Autoévaluation et accréditation

Autoévaluation :

M. Mirabel rappelle qu'un diaporama a été présenté aux responsables Licence et Master et insiste sur le calendrier suivant :

- 21 septembre 2019 remontées de l'établissement
- De février à avril 2020 retour des évaluations
- De avril à juin 2020 dépôt des dossiers d'accréditation
- De juin à Septembre 2020 retour du dossier d'accréditation de la part de l'HCERES
- Décembre 2020 transmission et dialogue avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGSIP) _ Offre de formation disponible pour les lycéens
- Septembre 2021 entrée en vigueur de l'accréditation

M. Mahenc demande à M. Magliari si l'envoi concerne seulement le dossier formation. M. Magliari confirme que les dossiers doivent être renvoyés à Laetitia Huillet. L'administration se chargera de déposer les fichiers dans Genum.

M. Mahenc demande comment coordonner l'ensemble des documents. Mme Huillet précise que chaque document est déposé séparément. M. Mirabel ajoute que pour toute interrogation, la DFE peut répondre à certaines questions spécifiques, et que le dossier d'autoévaluation de l'UFR (Licence et Masters) sera transmis à la DFE après avis du conseil d'UFR. La CFVU validera ensuite le document général que l'UM fera remonter à l'HCERES.

M. Cheikbossian demande si la scolarité a gardé les fichiers du nombre de candidatures, de sélections y compris le nombre de dossier reçus depuis 2015 ?

Mme Huillet confirme ce point ; les enseignants peuvent lui envoyer un mail pour demander toutes les informations dont ils auraient besoin.

Accréditation

En ce qui concerne la commission licence, M. Mirabel présente le groupe de travail piloté par M. Lagarde, réunissant M. Reymond, Mme Lavaine, M. Cortade, Mme Lectard et M. Marciano. Le thème porte sur les évolutions de la Licence avec trois impératifs :

- Continuer à délivrer une licence d'un bon niveau, reconnue, qui permette aux étudiants d'avoir accès au maximum de Masters en économie et gestion en fonction de leurs résultats
- Tenir compte de la réforme du baccalauréat à venir à partir 2021
- Tenir compte du nouvel arrêté Licence mettant notamment en place les contrats pédagogiques signés avec chaque étudiant. Dans ce contexte, il faudra structurer la licence en blocs de compétences et permettre une certaine flexibilisation des parcours

Les évolutions devront se faire en tenant compte du cadrage de l'établissement (en particulier concernant la soutenabilité financière des formations).

M. Lagarde indique que la discussion a bien avancé. La commission pense que la Licence ne doit pas être calibrée uniquement pour nos Masters ; elle doit être reconnue avec un bon niveau de formation qui permette aux étudiants qui souhaitent se déplacer dans d'autres Faculté d'Économie de pouvoir être préparés. M. Lagarde ajoute que certaines matières techniques pourraient remonter en master car elles sont plutôt mobilisées à partir de la 4^{ème} année ; il y a un vrai problème de recrutement d'étudiants M1 qui n'ont pas suivi notre licence.

Le dernier point concerne le parcours « oui si » permettant d'intégrer notamment les bacs technologiques et de les préparer en faisant la L1 en deux ans, avec des cours en petits groupes de remise à niveau dans les disciplines importantes. Il faudra utiliser la différenciation des contrats pédagogiques pour la Licence. Elle permettra aussi de mettre en place un parcours « accéléré » permettant de faire la licence en deux ans pour des étudiants qui seraient motivés et très bien préparés.

M. Blayac demande si, administrativement, il sera possible de gérer ses étudiants, et si, pour le parcours accéléré en deux ans, les étudiants auront la garantie de pouvoir assister à l'ensemble des cours.

M. Lagarde précise qu'il sera difficile de garantir aux étudiants souhaitant effectuer leur licence en deux ans d'assister à tous les cours. On pourra seulement ouvrir des séries spéciales pour les TD.

M. Blayac demande s'il y aura un schéma type pour le parcours accéléré ?

M. Lagarde indique que cela dépendra du contrat pédagogique mais il faudra veiller à assurer la cohérence dans la la progressivité des enseignements ; par exemple, les étudiants ne pourront pas faire microéconomie2 avant d'avoir suivi microéconomie 1.

Mme Lectard précise que le groupe de travail n'a pas encore abordé les contrats spécifiques à chaque parcours.

M. Ricci demande si les contrats seront spécialisés à l'Économie ou si ils seront transverses à d'autres Licences comme la psychologie.

	ECO_DIR_PV_20190415_VF.docx	4/7
--	-----------------------------	-----

M. Lagarde explique qu'il serait difficile d'établir un diplôme avec plusieurs mentions. Le champ serait trop large avec des difficultés pour la mise en place de passerelles, pour la cohérence des emplois du temps ou encore pour le pilotage.

M. Ricci fait part de son expérience à l'Université de Poitiers où l'on a intégré l'enseignement des mathématiques aux modules d'enseignement d'économie, de telle manière que les étudiants constatent directement l'utilité des outils mathématiques en même temps que l'enseignant d'économie peut s'appuyer sur la maîtrise de l'outil mathématique par les étudiants.

Mme Davin ajoute qu'il faudrait repenser la mise en place des cours de maths statistiques, micro et macro. Il y a souvent une dichotomie entre micro et macro qui empêche les étudiants de faire le lien.

M. Mahenc fait part de sa crainte quant à l'effondrement du niveau de mathématique des étudiants.

M. Mirabel précise que le principal problème des mathématiques auprès des étudiants n'est pas uniquement lié à leur niveau mais aussi au fait qu'ils n'arrivent pas à faire le lien entre les Mathématiques et l'Économie.

En ce qui concerne la Commission Master, le point sera abordé avec l'arrivée de Mme Rey-Valette, responsable de la commission.

VI. Référentiel Équivalence Horaire (REH) 2018-2019

M. Mirabel rappelle l'arrêté du 31 juillet 2009 qui prévoit et approuve un référentiel national d'équivalence horaire pour valoriser les activités pédagogiques, les initiatives collectives, les activités et responsabilités liées à la recherche.

Le cadrage REH de l'UM 2018-2019 a été voté lors du Conseil Académique du 11 février 2019, du Comité Technique 18 février 2019 et du Conseil d'Administration le 11 mars 2019.

Le conseil d'UFR du 15 avril 2019 doit voter les modalités de reconnaissance des missions suivantes :

- Activités pédagogiques
- Animation, encadrement et valorisation de la recherche

L'Université de Montpellier a retenu un ensemble de missions possibles avec un plafond horaire pour chacune d'elles. Le conseil d'UFR se prononce sur le périmètre des missions reconnues.

B. Magdalou demande quelles sont les missions du Vice-Doyen. Il rappelle qu'en tant que Directeur d'Unité de Recherche, il ne se voit allouer que 24 HETD pour ses missions. B. Magdalou estime que les 96 HETD accordées pour la charge de Vice-Doyen ne sont pas justifiées. Il ajoute qu'il est directeur d'unité depuis trois ans et qu'il n'a jamais été sollicité par le vice-doyen en charge de la recherche.

En ce qui concerne les HETD allouées aux directeurs de recherche, F. Mirabel regrette qu'il n'y ait pas davantage d'heures. Il rappelle toutefois que le nombre d'heures dépend de la taille de l'équipe et que parfois, les organismes de recherche versent aussi des primes complémentaires aux directeurs de structure. Brice Magdalou répond qu'il ne perçoit aucune prime au titre de la direction de la structure de la part des organismes de recherche. Sandrine Michel précise qu'en ce qui la concerne, ce n'est pas le cas non plus.

Pour la question relative aux vice-doyens, F. Mirabel rappelle qu'à l'UM1, les vice-doyens bénéficiaient d'une prime de charge administrative de 96 HETD qui a été transformée en REH dans le cadre de l'UM ; le REH peut atteindre 128 HETD pour les fonctions de Directeur adjoint d'un UFR, Ecole ou Institut. Les vices-doyens sont amenés à représenter le doyen à diverses réunions et ont une responsabilité de coordination et de pilotage. P. Mahenc se demande s'il est légitime de cumuler ces heures avec des heures complémentaires.

F. Mirabel replace le REH dans son contexte. Il rappelle que le REH a été mis en place pour valoriser les activités d'appui à la recherche et les activités d'intérêt pédagogique.

F. Ricci souligne l'iniquité des primes accordées aux directeurs adjoints de l'UFR par rapport à celles accordées aux directeurs adjoints d'unités de recherche de taille équivalente, et propose d'aligner les premières à celle des directeurs adjoints d'unité de recherche comportant entre 40 et 60 membres. T. Blayac souhaiterait un bilan pour justifier les primes accordées et propose de discuter également des primes pour les agents administratifs. F. Mirabel répond que les primes des personnels administratifs sont attribuées par les Services Centraux sur proposition des composantes. F. Mirabel rappelle que les primes d'intéressement ont été abandonnées après la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2.

S. Michel estime que le REH est « *un compromis très discutable qui rend visible des tâches qui ne l'étaient pas* ». S. Michel rappelle qu'un responsable de DU se voit allouer 54 HETD, un responsable de DN 20 HETD. S. Michel souhaiterait que les responsables de DU et de DN soient traités à égalité. François Mirabel rappelle la différence faite entre les DU qui contribuent à apporter des ressources financières à la composante et les DN qui nécessitent l'implication des équipes pédagogiques et du responsable de la formation.

G. Cheikbossian note la redondance des fonctions de Directeur de Département Scientifique et Vice-Doyen. G. Cheikbossian regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion consensuelle sur ce point et souhaite une plus grande transparence des « clés de répartition ».

T. Blayac souhaite un REH plus souple car il est, selon lui, « non-incitatif ». P. Mahenc trouve même le REH «contre-incitatif».

F. Mirabel admet la nécessité d'un rapport d'activité pour chaque mission. F. Mirabel propose de discuter en septembre 2019 des missions nouvelles qui pourraient être proposées pour l'année 2019-2020 et s'engage à préparer une lettre de mission à la rentrée universitaire pour les différentes responsabilités pédagogiques envisagées. B. Magdalou ne souhaite pas voter le REH dans son ensemble. B. Magdalou demande que les REH de Vice-Doyen et de responsable DU soient votées à part. F. Mirabel préfère que l'on ne fasse pas de discrimination entre les responsabilités collectives.

Pour P. Mahenc, rendre compte de l'utilisation de l'argent public est légitime. F. Mirabel rappelle l'évidence de ce principe et estime que l'utilisation de l'argent public est transparente au sein de l'UFR.

F. Mirabel approuve l'idée d'un bilan d'activité et de lettres de missions clairement définies pour chaque responsabilité. F. Mirabel propose que le REH soit voté « en bloc ». (Déjà voté au CA de l'UM).

Résultat du vote : (Avis favorable, 15 pour, 1 abstention, 9 contre)

Après le vote, L. Huillet prend la parole pour remercier les enseignants qui se préoccupent de la valorisation du travail du personnel administratif.

Après l'arrivée de Mme Rey-Valette, les discussions sur l'accréditation et le devenir des Masters peuvent débiter.

H. Rey-Valette fait le compte-rendu des réunions de la Commission Master qui se sont tenues avec les responsables de parcours entre décembre 2018 et avril 2019. Elle indique qu'il y a la volonté de développer des axes nouveaux : santé publique, développement, finance verte.

H. Rey-Valette expose en premier lieu les acquis des discussions et les points de consensus, notamment innover, faire évoluer la pédagogie, organiser des parcours en tuyau M1 et M2, accroître la lisibilité des parcours, accorder plus de poids au PIR, limiter le nombre d'années de redoublement, créer un DU « Mise à Niveau en Économie » pour sélectionner des ingénieurs, renforcer les cours en anglais, étendre le principe de mutualisation des cours avec possibilité d'options.

H. Rey-Valette présente la proposition de grille pour le M1. Le Master 1 serait organisé en 4 blocs :

1. PIR + langues (Anglais, Espagnol)
2. Cours généraux communs mais avec options
3. Cours spécifiques
4. Bloc « outils » (un socle commun et une option selon les parcours)

H. Rey-Valette présente ensuite les points de discussion et de blocages, notamment l'organisation en mentions (une mention MBFA et un mention économie ou économie appliquée), les pratiques d'articulation parcours / laboratoires de recherche (un laboratoire de rattachement pour chaque parcours), la possibilité éventuelle d'associer plusieurs laboratoires pour chaque parcours, l'ouverture des cours aux enseignants en fonction de leurs compétences et non pas de leur appartenance à un laboratoire de rattachement.

B. Magdalou souhaite revenir sur la grille M1 dont il conteste le contenu ; il souligne l'importance des cours fondamentaux en économie et ne comprend pas la place importante donnée aux outils dans la proposition. Il prend en comparaison le M1 de l'Université d'Aix-Marseille. F. Mirabel lui répond que les volumes horaires ne sont pas encore définis et que la Commission a travaillé avec l'APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) pour évaluer aussi les besoins au niveau de l'insertion professionnelle des étudiants. Il rappelle que le Magistère d'économie d'Aix-Marseille donne justement de l'importance aux outils avec la mise en place de 6 ECTS supplémentaires à chaque semestre pour un programme *Big Data* en lien avec les évolutions de l'économie.

C. André demande pourquoi la grille M1 ne prévoit pas de stages. H. Rey-Valette répond que les étudiants sont partagés sur l'opportunité d'un stage en Master. F. Mirabel souligne que le stage est valorisé dans le supplément au diplôme. Le stage est optionnel pour les étudiants de M1 qui le demandent.

T. Blayac indique qu'au vu des effectifs en M1 les stages ne sont pas possibles. Cependant comme il y a désormais une sélection pour entrer en M1, cela sera plus facile de proposer des stages aux étudiants de M1.

F. Mirabel rappelle qu'il faudra tenir compte des contraintes (salles informatiques, accès au bureau virtuel instable pour l'utilisation de certains logiciels,...) pour la mise en place de la nouvelle maquette. M. Sala confirme ces contraintes et précise que des TD informatique ont lieu le samedi matin afin de libérer des créneaux dans la semaine. M. Sala insiste sur l'inégalité totale entre les étudiants (certains n'ont pas d'ordinateur) et souligne que la faculté ne possède pas d'outils Big Data. S. Michel ajoute que l'APEC déplore le manque de visibilité de l'offre de formation et que les intitulés de mentions sont contestés par la communauté des économistes. Les étudiants «se

reconnaissent» dans leur mention, mais il existe des « doublons » qu'il nous incombe de faire disparaître. Une restructuration semble nécessaire. F. Mirabel propose de lancer des groupes de travail par thématique (il rappelle la date butoir de décembre 2020).

La séance est levée à 12h58.